

COMMUNE DE MONTIGNY-LE-TILLEUL

ÊTRE UNE COMMUNE QUI ANTICIPE LES DÉFIS

2018-2024



Objectifs opérationnels

Ordre	1
Objectif opérationnel (OO)	Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ul style="list-style-type: none">3 - Instaurer un comité de pilotage Commune - CPAS pour le suivi du PCS1 - Numériser la gestion du personnel2 - Mutualiser les outils de gestion des ressources humaines4 - Créer un service unique de maintenance du patrimoine de la commune et du CPAS5 - Créer un service unique de nettoyage des locaux
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Numériser la gestion du personnel

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

1

Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

La Commune et le CPAS souhaitent se doter d'une plateforme de gestion informatique du personnel permettant une communication numérique avec l'ensemble du personnel : demande de congés, octroi de congés, demandes diverses de documents sociaux, récupération, consultation du solde horaire, ...Il s'agira aussi d'une forme d'intranet accessible par tous en permanence sur lequel seront placés notamment les documents suivants :

- cadre, statuts et règlement de travail
- who's who interactif
- circulaire et communication de service
- forum d'échange entre travailleurs.

Cette plateforme évitera un travail d'encodage de la part du service des ressources humaines et limitera le risque d'erreurs.

Risque(s)

- Coût trop important
- Difficulté technique d'intégration avec les pointeuses actuelles et le logiciel du service social.



Classement 2

Nom du projet ou action **Mutualiser les outils de gestion des ressources humaines**

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 **Etre une commune qui anticipe les défis**

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

1 **Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune**

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

L'état des lieux des synergies dressé en 2019 démontre qu'un certain nombre de processus de gestion des services de support sont encore propres à chacune des administrations. Si cela s'explique notamment par la spécificité organisationnelle ou les ressources internes, il semble néanmoins que certains pourraient être davantage partagés.

L'objectif est d'homogénéiser les processus gestionnaires des services de support communs et applicables de manière univoque aux deux administrations. Il s'agira de dégager un temps de travail aux responsables des services concernés des deux administrations sous la conduite du Directeur général adjoint commun. Par le partage de processus permettra une rationalisation des procédés et devrait augmenter la performance, c'est-à-dire la qualité, la rapidité et la quantité d'actions. La proximité des administrations impose une unification des pratiques participant à la cohérence des pratiques.

Cette action s'inscrit en droit ligne du décret du 19 juillet 2018 renforçant les synergies entre la commune et le CPAS. Ce décret incite les deux administrations à rapprocher leur fonctionnement notamment en terme de ressources humaines

Risque(s)

Difficulté de consensus

Modification des pratiques pouvant occasionner une certaine réaction négative ou de rejet de quelques membres du personnel notamment de la ligne hiérarchique



Classement

3

**Nom du projet
ou action**

Instaurer un comité de pilotage Commune - CPAS pour le suivi du PCS

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

1 Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

**Volet interne
ou externe**

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

**Priorité des
projets**

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

La cohésion sociale est un défi permanent du développement du territoire qui engage pleinement la commune et le CPAS. Si le conseil communal a souhaité que le CPAS se charge de la gestion, le PCS est un projet qui nécessite une concertation permanente des autorités administratives locales.

Outre le comité d'accompagnement prévu par le décret du 22 novembre 2018 instituant le PCS, qui rassemble de manière formelle, les acteurs prévus par le législateur, il semble utile de constituer un comité de pilotage qui accompagne, de manière courante, le projet. Il sera constitué de représentants des deux administrations.

Ce comité de pilotage sera notamment chargé de préparer les comités de pilotages et rapporteront aux collèges communal et au bureau permanent

Risque(s)

Risque de télescopage avec le comité d'accompagnement.



Classement

4

Nom du projet
ou action

Créer un service unique de maintenance du patrimoine de la commune et du CPAS

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

1

Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Le CPAS dispose actuellement d'un ouvrier polyvalent qui, à temps partiel, effectue les travaux de maintenance des bâtiments du CPAS à savoir :

- Le bâtiment sis rue de la Croix-Rouge (1 ILA + 1 transit)
- L'ILA communautaire de la rue de Mont-Sur-Marchienne
- L'ILA de la rue du Faubourg
- Les 15 maisons du Mécanique
- Le hangar

Il s'agit essentiellement de menus travaux d'entretien en bon père de famille. Le CPAS n'a jamais disposé d'une équipe d'ouvriers de maintenance de manière spécifique mais affecte un ouvrier APE mi-temps de l'IDESS à ces tâches. Le CPAS est toutefois confronté à la non permanence de la mission vu la précarité d'un mi-temps pour ce type de tâches avec pour conséquence de réclamer l'intervention du chef de service en personne ou autres solutions notamment via la commune.

En outre, celle-ci exerce déjà l'entretien en urgence.

L'objectif de l'action est d'unifier les services en confiant complètement le service d'entretien à la commune. Le personnel communal effectuerait alors l'entretien techniques des bâtiments du CPAS. cet objectif s'inscrit pleinement dans le décret du 19 juillet 2018 qui vise le renforcement des synergies entre Commune et CPAS. Les avantages sont

- Economies d'échelle : une gestion de stock unique pourra être réalisée avec des marchés publics de fournitures uniques. La faiblesse d'activité actuellement a pour conséquences l'édition de bons de commande à chaque intervention et, de facto, l'achat de matériaux sans de réels bénéfices vu les faibles volumes.
- Accroissement de la flexibilité : le personnel du CPAS n'est actuellement pas flexible puisqu'il n'y a qu'un seul travailleur. Une seule équipe regroupant tout le personnel d'entretien offre une plus grande flexibilité et une meilleure réponse aux besoins internes.
- Augmentation de la qualité : un ouvrier polyvalent ne peut regrouper toutes les compétences techniques offertes par une équipe pluridisciplinaire. Une plus grande qualité du travail peut donc être espérée.

Risque(s)

Le délai de réponse technique

Modification des procédures en ce qui concerne les services clients pouvant générer des frictions.



Classement

5

Nom du projet
ou action

Créer un service unique de nettoyage des locaux

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

1 Consolider la synergisation des administrations du CPAS et de la Commune

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

A partir du second trimestre 2019, le CPAS ne disposera plus que d'une seule aide-ménagère dont le départ à la retraite est prévu pour septembre 2020. A cela, vient se greffer la problématique de la buanderie sociale dont l'activité a été arrêtée. Une agente mi-temps a été réincorporée dans la fonction d'aide ménagère. Cela signifie que le CPAS ne dispose plus que d'1 ETP pour le nettoyage des bâtiments à savoir

- Le plateau du 1er étage et le réfectoire de l'hôtel de ville
- Les locaux communs de l'ILA collective de la rue de Mont-Sur-Marchienne
- Les locaux sociaux des ouvriers au hangar (tâche qui disparaîtra dans le cadre du nouveau bâtiment commun pour les ouvriers)
- Quelques tâches additionnelles telles que la vaisselle après une réception ou une réunion, le tri des vêtements récoltés pour les demandeurs d'asile (tâches qui sera très réduite du fait de la diminution des ILA), ...

La commune est en phase de restructuration et de réorganisation de son équipe de nettoyage avec un nouveau modèle de gestion. Une fois celui-ci opérationnel et évalué, il pourra plus facilement intégrer d'autres missions. Conformément au

décret du 19 juillet 2018 renforçant les synergies entre la Commune et le CPAS, disposer d'un seul service d'entretien permettra l'augmentation de l'efficacité, la garantie de la continuité du service en cas d'absence et une plus grande cohérence gestionnaire pour le même personnel.

Ce décret précise les modalités de synergisation par convention de coopération entre les deux institutions. Il n'y aura donc pas d'impact financier ni en terme de personnel

Risque(s)

Difficulté possible pour le personnel du CPAS à être sous l'organisation communale

Objectifs opérationnels

Ordre	2
Objectif opérationnel (OO)	Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<p>2 - Créer un événement annuel autour du sport et des clubs de l'entité.</p> <p>3 - Consolider le soutien et la priorité donnés aux clubs de l'entité</p> <p>4 - Construire et/ou rénover des infrastructures sportives.</p> <p>5 - Sensibiliser nos aînés à la pratique du sport.</p> <p>1 - Développer la découverte et la promotion de sports peu connus à l'école, dans le cadre des activités extrascolaires et lors d'événement communaux</p>
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Développer la découverte et la promotion de sports peu connus à l'école,
dans le cadre des activités extrascolaires et lors d'événement communaux

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

2 Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

En collaboration avec la commission sportive, les partenaires locaux et Hainaut Sport, nous comptons maintenir et élargir les différentes journées sportives avec les écoles de l'entité.

Dans ce cadre là,

Chaque enfants a ses propres competences
adapter certains sports aux enfants

ex escrime judo rudby

Risque(s)

Manque de bénévoles et de partenaires



Classement

2

Nom du projet
ou action

Créer un événement annuel autour du sport et des clubs de l'entité.

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

2 Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Afin de mettre toujours plus en avant les clubs de l'entité et les bienfaits du sport, nous allons étudier la possibilité en collaboration avec la commission sportive d'ouvrir les portes des clubs durant une semaine à tous les citoyens qui le désirent afin que ceux-ci puissent réaliser une ou plusieurs initiations de leur choix dans les différents clubs de l'entité. Nous collaborerons avec les clubs disponibles et désirant s'inscrire dans le projet afin d'établir un programme varié.

Risque(s)

Refus de participation des clubs.
Nombre insuffisant de clubs.



Classement

3

Nom du projet
ou action

Consolider le soutien et la priorité donnés aux clubs de l'entité

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

2

Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Soutien dans les recherches administratives, ...
Mise à disposition des clubs de l'entité des outils de communication de la commune.
Aide de la commission sportive lors des événements des clubs.
Priorité donnée aux clubs de l'entité pour la réservation des salles.
Soutenir l'organisation d'événements sportifs par nos clubs et par la Commission sportive.

Risque(s)

Manque de demandes.
Informations trop spécifiques demandées.
Ressources humaines insuffisantes.



Classement 4

Nom du projet ou action **Construire et/ou rénover des infrastructures sportives.**

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

2 Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des projets

Phase 2 - 2022 - 2024

Description, contexte

Rénover le Hall Omnisports (peinture, parking, sanitaires, cafétaria)
Etudier la possibilité de construire un nouvelle salle polyvalente dédiée au sport.

Risque(s)

Manque de moyen financier.
Pas de subsides supra-communaux.
Etat du site non aménageable.



Classement

5

Nom du projet
ou action

Sensibiliser nos aînés à la pratique du sport.

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

2

Développer et promouvoir l'activité physique et sportive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Mettre en place des programmes SMART (Seniors Maintaining Active Roles Together), programmes communautaires d'exercices pour les aînés animés par des bénévoles et adaptés à tous les niveaux de capacité. Les programmes d'exercices SMART améliorent la condition physique, l'équilibre et la santé cardio-vasculaire des aînés, réduisent leur isolement.

Risque(s)

Offre ne répondant à aucune demande.
Manque de moniteurs.

Objectifs opérationnels

Ordre	3
Objectif opérationnel (OO)	Développer l'offre de logement adapté au public cible du grand âge et de l'intergénérationnel

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Accompagner le Logis Montagnard dans son projet de logements destinés et adaptés aux personnes âgées et permettant une mixité intergénérationnelle
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Accompagner le Logis Montagnard dans son projet de logements destinés et adaptés aux personnes âgées et permettant une mixité intergénérationnelle

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

3 Développer l'offre de logement adapté au public cible du grand âge et de l'intergénérationnel

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

30% du parc de logement du Logis Montagnard sont représentés par des personnes de + 65 ans

Un projet visant la construction de 10 à 12 logements adaptables est à l'étude:

- programme de location/vente
- majoritairement logements de plain-pied adaptables + 2/3 maisons unifamiliales afin d'assurer la mixité sociale
- salle communautaire
- collaboration avec le CPAS (repas, services aux personnes, Montybus,...)

Risque(s)

Pas de subside étant donné que le projet est retenu mais pas lancé au niveau de la Région

Objectifs opérationnels

Ordre	4
Objectif opérationnel (OO)	Encourager le développement économique via le réaménagement des friches industrielles

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Intervenir auprès des autorités compétentes pour l'assainissement et la réhabilitation du site de Forte-Taille
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Intervenir auprès des autorités compétentes pour l'assainissement et la
réhabilitation du site de Forte-Taille

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

4 Encourager le développement économique via le réaménagement des friches industrielles

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Intervention auprès de la Région Wallonne via la société publique d'aide à la qualité de l'environnement (Spaques) pour la dépollution du sol du site du charbonnage de Forte Taille et son aménagement en parc d'activités économiques
Collaborer entre acteurs publics et privés afin de générer des lieux avec à la fois des liens citoyens, de la cohésion sociale et de l'activité entrepreneuriale durable

Risque(s)

Retard de la Spaques dans les travaux de dépollution
Pas d'arrêté d'expropriation
Pas de promoteurs intéressés
Accord indispensable du Fonctionnaire délégué

Eventuelle modification du Plan de secteur

Objectifs opérationnels

Ordre	5
Objectif opérationnel (OO)	Favoriser les échanges entre les différents réseaux d'enseignement

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Organiser un challenge inter-écoles
-------------------------------------	---



Classement 1

Nom du projet ou action Organiser un challenge inter-écoles

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

5 Favoriser les échanges entre les différents réseaux d'enseignement

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 - 2021

Description, contexte

Afin de mieux se connaître, de créer des liens et un meilleur dialogue, organiser entre les écoles des différents réseaux un "challenge", parcours entre les différents établissements avec des "épreuves" et activités organisées.

Risque(s)

Manque d'intérêt des établissements
Manque d'intérêt des élèves
Difficultés liées à l'implantation géographique des établissements

Objectifs opérationnels

Ordre	6
Objectif opérationnel (OO)	Favoriser le logement moyen qualitatif au travers de la politique urbanistique locale

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	2 - Favoriser la reconversion du site de la plaine de jeux de Bomerée en logements durables, de qualité, intergénérationnels avec mixité fonctionnelle 1 - Accompagner le développement de nouvelles typologies du logement et nouvelles formes d'habiter
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Accompagner le développement de nouvelles typologies du logement et
nouvelles formes d'habiter

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

6

Favoriser le logement moyen qualitatif au travers de la politique urbanistique locale

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Selon différentes études et statistiques on assiste aux phénomènes suivants :

- nombre de ménages va continuer à augmenter dans les années à venir, en Wallonie comme ailleurs en Belgique
- baisse de la taille moyenne des ménages. Cette baisse est, notamment, alimentée par une augmentation du nombre de personnes qui vivent seules, pour des périodes plus ou moins longues
- vieillissement socio- démographique qui, à la fois, augmentera le nombre de personnes se retrouvant seules mais en même temps incitera certaines personnes seules à se regrouper. C'est ainsi, par exemple, que l'on voit aujourd'hui des personnes d'une cinquantaine d'années retourner chez leurs parents ou l'un d'entre-eux
- baisse structurelle de la superficie moyenne des logements (plus de logements pour 1 ou 2 personnes - par exemple les résidences-service) et baisse générale de la superficie liée aux contraintes financières
- rénovation et modernisation énergétique du stock existant de logements indispensables
- problème d'adéquation des logements pour les personnes âgées, en tenant compte de leur état, des besoins en services de proximité mais aussi des perspectives en ce qui concerne le coût de l'énergie Les lotissements qui sont construits sur de grands territoires (type villas 4 façades) sont et seront de plus en plus inadaptés dans notre contexte du

vieillesse. La question de la dégradation du logement et des mesures qui peuvent y remédier est également importante : notre parc immobilier est ancien. Avec la diminution progressive de leurs revenus, les nombreuses personnes âgées propriétaires de leur logement ont et auront de plus en plus de mal à l'entretenir. Les logements vieillissent avec leurs propriétaires ! Cette situation sera encore accentuée avec l'augmentation de la longévité.

- impact de l'évolution des plans de vie de chacun (les enfants qui restent chez leurs parents ou reviennent, le devenir du logement familial, les investissements immobiliers,...)

Dans ce contexte d'évolutions telles que le vieillissement de la population, la décohabitation et l'évolution de la composition des ménages, la Région entame une réflexion poussée sur la typologie des habitats et des modes d'habiter (logement collectif, habitats alternatifs, habitats "kangourou",...)

Actions à mener au niveau local:

Accompagner les personnes candidates à une adaptation de leur habitation dans le cadre de maison "kangourou" dans leur demande de permis d'urbanisme pour réaliser les travaux d'adaptation nécessaires. Cette pratique mérite d'être étudiée car susceptible d'offrir une solution à la fois aux personnes âgées qui souhaitent rester chez elles mais dont la maison est devenue difficile ou coûteuse à entretenir et à la fois aux jeunes couples qui éprouvent des difficultés à acquérir un logement. Cela permet aussi de recréer des liens et de la solidarité intergénérationnels.

Encadrer les démarches de division de logements existants, création de logements complémentaires,... - en fonction du quartier, de la rue voire des portions de rue concernées et des réalités locales (sur base d'un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme révisés)

Risque(s)

Habitat "kangourou": pratique encore marginale, peu répandue étant donné le manque de législation, peur de se lancer pour des personnes âgées moins mobiles



Classement

2

Nom du projet
ou action

Favoriser la reconversion du site de la plaine de jeux de Bomerée en logements durables, de qualité, intergénérationnels avec mixité fonctionnelle

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

6 Favoriser le logement moyen qualitatif au travers de la politique urbanistique locale

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Notre vision porte sur un projet d'éco-quartier conçu avec les différents acteurs politiques, économiques et partenaires concernés, en fonction des contraintes géographiques (terrain, exposition, climat, etc.) et de manière à laisser une place importante à la nature, au vivre-ensemble. Cela tout en limitant l'impact écologique de la construction et de l'usage (bâtiments construits de préférence avec des matériaux durables et écologiques). Une part importante de l'espace est laissée à la végétation, aux parcs et autres allées, des espaces dédiés aux activités extérieures (jeux, vélo, marche, running,...). Enfin sont prévus des locaux, lieux collectifs qui permettront d'accueillir les habitants, afin de créer une vie de quartier, ainsi que des bâtiments dédiés aux services aux personnes (maison de repos, crèche,...)

Pour la création d'un nouveau quartier il importe de prendre en compte les données du site concerné, du quartier et des alentours, ainsi que les besoins réels des habitants. Le territoire et la manière dont les lieux de vie sont aménagés ont un impact direct sur la qualité de vie de chaque personne. On est donc au-delà du bâti, mais bien sur une réflexion d'un projet urbanistique réfléchi dans le but de favoriser la cohésion sociale, la convivialité, la participation citoyenne, le vivre ensemble, le respect de la biodiversité.

La qualité du logement dans ce type de projet ne se réduit donc pas uniquement à sa salubrité ou à son accessibilité (financière...), mais est aussi liée à d'autres paramètres comme l'environnement, la dynamique de quartier, les services publics, les infrastructures, les rapports de voisinage...

Risque(s)

Terrain appartenant à la ville de Charleroi
En attente d'une étude de caractérisation

Objectifs opérationnels

Ordre	7
Objectif opérationnel (OO)	Positionner la commune de Montigny-le-Tilleul dans le développement du bassin de vie de Charleroi

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Participer aux travaux de la conférence des Bourgmestres et consacrer les subsides provinciaux dévolus à la supracommunalité au projet "Charleroi Métropole"
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Participer aux travaux de la conférence des Bourgmestres et consacrer les subsides provinciaux dévolus à la supracommunalité au projet "Charleroi Métropole"

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

7 Positionner la commune de Montigny-le-Tilleul dans le développement du bassin de vie de Charleroi

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Dans le cadre de Charleroi Métropole, la Bourgmestre continuera à s'investir dans la conférence des Bourgmestres afin de positionner Montigny-le-Tilleul/Landelies dans le bassin de vie de Charleroi.

Ce travail permettra d'entretenir des collaborations avec les communes voisines, d'agir sur des problèmes dépassant les frontières communales, tout en préservant la spécificité de la commune.

Pour que Charleroi Métropole puisse continuer à mener à bien ses projets, nous leur transférerons les subsides dévolus par la Province du Hainaut pour les projets supra communaux.

Risque(s)

Plus de subsides provinciaux

Manque de dynamisme de la conférence des Bourgmestres

Divergence sur les objectifs poursuivis

Objectifs opérationnels

Ordre	8
Objectif opérationnel (OO)	Privilégier une politique sociale préventive

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ul style="list-style-type: none">2 - Prévenir contre les récidives en médiation de dettes par un groupe de soutien et de parole des médiés4 - Mettre en oeuvre la méthodologie de travail social spécifique à la pauvreté infantile1 - Mettre en place la cellule de prévention contre la violence entre partenaires3 - Lutter contre le non-recours aux droits sociaux des personnes5 - Développer une méthodologie de travail social centrée sur la prévention dans tous les secteurs du CPAS
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Mettre en place la cellule de prévention contre la violence entre partenaires

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

8 Privilégier une politique sociale préventive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

CPAS

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Suite à l'appel à projet du gouvernement wallon en matière de lutte contre la violence entre partenaires, le CPAS a décidé de désigner deux assistantes sociales pour constituer une équipe de prévention et d'accompagnement. Il s'agit de rendre effective cette cellule et de réaliser des actions d'informations.

Risque(s)

Le degré de réaction dans l'urgence du CPAS
Risque de violence transposée au sein du CPAS.



Classement

2

Nom du projet
ou action

Prévenir contre les récidives en médiation de dettes par un groupe de soutien et de parole des médiés

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

8

Privilégier une politique sociale préventive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

CPAS

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

La récidive en surendettement est fréquente. Elle fait appel à l'état psychologique de la personne d'une part (achats compulsifs, ...) mais également à la situation sociale des familles surendettées. Si les assistantes sociales assurent la guidance budgétaire et orientent les personnes dans leurs projets de vie, il n'en reste pas moins que la gestion affective et l'état psychique des personnes ne sont pas suffisamment pris en compte. Le sentiment d'infériorité, le manque de reconnaissance, la peur de se sentir jugé(e) sont des sentiments non exprimés que peuvent ressentir les médiés.

Par le biais de notre groupe de parole, nous tenterons d'apporter un soutien, du réconfort et l'énergie nécessaire pour permettre à nos participants de surmonter leurs difficultés du quotidien.

Le simple fait de se sentir soutenu par d'autres personnes dans le respect et sans jugement peut permettre à nos médiés d'entreprendre des démarches pour rétablir et assainir leur situation sociale et financière.

Le "groupe de parole et de soutien" doit permettre, par le partage d'expériences et d'expression du vécu, la prise de conscience individuelle des difficultés, la transmission collective d'outils de résolution et la définition de clés pour verrouiller le risque de nouvelles dettes.

Risque(s)

Difficulté de mobilisation de personnes sorties du dispositif .. et donc hors les murs du CPAS.



Classement

3

**Nom du projet
ou action**

Lutter contre le non-recours aux droits sociaux des personnes

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

8 Privilégier une politique sociale préventive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

**Volet interne
ou externe**

Externe

Synergies

CPAS

**Priorité des
projets**

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Nombre de personne ne recourent pas à leurs droits sociaux. Ce phénomène s'appelle « le non-recours aux droits sociaux » ou appelé également « non take up ».

De manière globale, on peut mettre en avant 5 causes de non recours aux droits sociaux.

1. La non connaissance

Avant de pouvoir bénéficier d'un droit, il faut d'abord avoir connaissance que celui-ci existe. Autrement dit, la méconnaissance des droits sociaux concerne les situations dans lesquelles les personnes ne reçoivent pas l'information sur leurs droits ou bien mal compris l'information qui leur a été donnée.

L'accès à l'information est parfois limité pour les personnes fragilisées et, dans certains cas, la réception d'informations ne suffit pas. Notons également que certaines informations véhiculées sont parfois erronées ou encore, non-actualisées. C'est donc à ce stade que se joue l'exclusion des personnes.

2. La non demande

La non-demande et la pertinence de l'offre sont à pointer du doigt lorsque les personnes ont connaissance de leurs droits mais n'introduisent pas de demande. Cette notion touche des réalités diverses :

- * L'anticipation, la fatigue : dans certains cas de figure, la non-demande émane d'une expérience négative, d'un parcours antérieur long et complexe que les personnes n'ont pas envie de réitérer étant donné l'épuisement et l'humiliation que cela a produit pour eux. Elles décident de couper court et de ne pas retenter l'expérience ;
- * La stigmatisation : il arrive que les personnes se sentent à ce point hors du système qu'elles considèrent qu'elles ne sont plus personne. D'autres, par contre, refusent la stigmatisation que le recours aux droits leur confère.
- * La contrainte : l'application du droit peut contraindre la personne. Autrement dit, la réalisation de droit peut apporter un déséquilibre coût/bénéfice en termes matériel, cognitif, symbolique ou psychologique.

3. Le non-accès

Lorsque les personnes reçoivent une réponse à leur demande après un long délai ou abandonnent les démarches qu'elles avaient entreprises avant même d'avoir obtenu une réponse, il est question de non accès des droits sociaux. Dès lors l'information bien qu'essentielle, ne suffit pas. La complexité des démarches administratives et la conditionnalité des droits sont alors en cause. Cela peut provoquer l'épuisement et le découragement des personnes concernées.

4. La non-proposition

Dans la continuité de ce qui a été expliqué ci-avant, il convient également de relever les situations où le non-bénéfice d'un droit incombe aux professionnels. Dans ce cas, les personnes ne bénéficient pas de leurs droits par négligence, censure, présumé de l'intervenant social sur les conditions d'obtentions. Par exemple : l'analyse du droit à l'intégration sociale ne doit pas se limiter uniquement au revenu d'intégration mais doit analyser l'ensemble des droits auxquels la personne peut prétendre. La non-ressources engage t-elle des conséquences pour le droit au logement, aux soins, ...

5. Le manque d'information des professionnels.

Proposer des droits suppose de les connaître. Il s'avère que certains professionnels n'ont pas connaissance de ce qui peut être proposé aux personnes ou encore des législations actualisées. Au surplus, les structures sociales sont de plus en plus confrontées à des situations de « poly-handicapologie sociale ». Ces situations concernent les personnes possédant une multiplicité de problèmes à solutionner requérant une intervention sociale en réseau et qui peut freiner les intervenants.

L'anticipation. Ainsi l'aide peut ne pas être proposées par anticipation dans deux cas de figure : soit les professionnels font le choix de ne pas proposer l'aide car ils estiment qu'elle n'est pas adaptée ou souhaitable ; soit les travailleurs sociaux ne vont pas proposer l'aide pourtant nécessaire car ils anticipent la disponibilité de l'offre (par exemple, lorsque les budgets non-extensibles sont épuisés). Ces professionnels procèdent donc à une forme d'arbitrage.

Le service social mettra en place une stratégie de fonctionnement permettant de s'assurer de la bonne information communiquée aux usagers, la capacité des personnes à réaliser leurs démarches et, le cas échéant, de mettre en place un accompagnement spécifique des usagers dans les démarches de recouvrement de leurs droits.

Risque(s)

La complexité de la méthodologie de travail peut ralentir l'action car nécessite un changement de paradigme méthodologique (réponse à la demande vs automatisation des droits) et une connaissance approfondie des droits sociaux.



Classement 4

Nom du projet ou action **Mettre en oeuvre la méthodologie de travail social spécifique à la pauvreté infantile**

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

8 Privilégier une politique sociale préventive

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne ou externe

Interne

Synergies

CPAS

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 - 2021

Description, contexte

En Belgique, le risque de pauvreté chez les enfants entre 0 et 15 ans s'élève à 17,9 % et de 22,1 % pour les jeunes de 16 à 24 ans (UE-SILC 2017) . A titre de comparaison, il est de 15,9 % pour l'ensemble de la population belge. Le nombre d'enfants en situation de risque de pauvreté augmente. On évalue actuellement à plus de 400.000 le nombre d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique . En 2018, le service social a réfléchi à la mise en oeuvre d'une méthodologie de travail social permettant de repérer les risques de pauvreté infantile.

Il s'agit désormais de mettre en action cette méthodologie de travail et de proposer des interventions individuelles ciblées pour réduire la pauvreté infantile sur le territoire.

Risque(s)

Néant



Classement 5

Nom du projet ou action Développer une méthodologie de travail social centrée sur la prévention dans tous les secteurs du CPAS

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

8 Privilégier une politique sociale préventive

Logo ODD



Objectif de Développement Durable (ODD)

Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne ou externe

Interne

Synergies

CPAS

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 - 2021

Description, contexte

Concentrant ses actions essentiellement sur la réponse aux besoins, le service social agit principalement dans la sphère curative et non dans la sphère préventive. Il est important que le service social puisse développer une méthodologie de travail social qui soit centrée sur la prévention notamment par l'anticipation des problèmes sociaux.

En effet, l'intervention en amont permet de prévenir des risques d'aggravation de la situation sociale de la personne. Par une approche globale de toutes les situations et la valorisation de l'intervention pluridisciplinaire, notamment par l'apport de l'éducatrice, il devrait être possible de déceler des mécanismes de délabrement des problématiques sociales et ainsi proposer les interventions spécifiques.

Cette action a non-seulement l'objectif de prévenir au mieux les risques pour les usagers mais devrait aussi, in fine, modifier le type d'intervention sociale. est visé un transfert progressif de l'aide financière vers l'accompagnement social.

Risque(s)

Changement de posture méthodologique : agir avant plutôt qu'après. Cela peut provoquer une forme de déstabilisation des assistants sociaux

Objectifs opérationnels

Ordre	9
Objectif opérationnel (OO)	Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ul style="list-style-type: none">1 - Elaborer des plans de formation concertés3 - Garantir l'implémentation du nouveau système d'évaluation du personnel dans tous les services2 - Elaborer un nouvel organigramme dynamique de l'administration communale
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Elaborer des plans de formation concertés

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

9 Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Un des outils de gestion des ressources humaines est sans conteste la mise en place d'un plan de formations dynamique.

Les deux administrations ont toujours fortement poussé leurs agents à participer activement à des formations afin d'améliorer leurs compétences techniques et humaines. A leur manière, les deux administrations disposent d'embryons de plans de formations qu'il convient de développer et de rendre plus efficaces. Grâce à la synergisation, il serait pertinent de mettre en commun ces plans de formation dans le but:

- de mutualiser les formations en organisant, en interne, des formations communes aux deux administrations;
- d'échanger et partager les compétences acquises entre les administrations;
- de favoriser le transfert de compétences entre les administrations.

L'élaboration de ces plans de formation sera évidemment concertée avec les agents.

Risque(s)

- Manque de disponibilité au sein du service de gestion des ressources humaines pour élaborer ces plans de formation concertés
- Manque d'investissement des chefs de service et des agents
- Manque d'offres de formation répondant à la demande des agents et de la ligne hiérarchique



Classement

2

Nom du projet
ou action

Elaborer un nouvel organigramme dynamique de l'administration
communale

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

9

Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

L'administration communale est dotée d'un organigramme complet. Il se présente sous une forme assez classique. S'il présente l'avantage de définir une ligne hiérarchique claire, il ne transcrit pas le dynamisme de l'organisation ainsi que les liens et le décloisonnement entre les services. Par conséquent, il sera soumis au Conseil communal un nouvel organigramme de l'administration communal avec une présentation plus dynamique, plus uniquement basé sur les lignes hiérarchiques mais également sur les liens entre les différents services.

Risque(s)

- Difficulté de schématiser les très nombreux liens entre les services au vu de la multiplicité des missions de la commune
- Difficulté d'obtenir un organigramme clair et lisible.



Classement

3

Nom du projet
ou action

**Garantir l'implémentation du nouveau système d'évaluation du personnel
dans tous les services**

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

9

Renforcer le développement des outils de gestion des Ressources Humaines

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Depuis 2017, la commune et le CPAS se sont dotés d'un système d'évaluation à 180° basé sur le dialogue et la transparence. Les chefs de services ont suivi une formation spécifique permettant l'implémentation de l'évaluation.

La performance du système réside dans l'investissement de la ligne hiérarchique. Celui-ci est aujourd'hui très variable. Des réorganisations internes sont intervenues, notamment au CPAS depuis 2017 qui nécessite de recommencer en partie le travail d'implémentation. D'autres chefs de services ont davantage de difficultés à s'investir dans ce projet réclamant, notamment de la direction générale de la commune et du CPAS un coaching spécifique.

Une évaluation du système d'évaluation sera menée par les directeurs généraux des deux administrations sur base de laquelle ils accompagneront au mieux leurs lignes hiérarchiques respectives pour améliorer le système et renforcer son application.

Risque(s)

- Manque d'investissement de la ligne hiérarchique

Objectifs opérationnels

Ordre	10
Objectif opérationnel (OO)	Renforcer le rôle de la bibliothèque en matière d'éducation permanente et d'activités culturelles par le biais du Plan de Développement de la Lecture

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ol style="list-style-type: none">1 - Réaliser les actions du plan de développement de la lecture de la bibliothèque (voir annexe)2 - Aménager le balcon du foyer culturel en faveur de la bibliothèque
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Réaliser les actions du plan de développement de la lecture de la bibliothèque (voir annexe)

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

10 Renforcer le rôle de la bibliothèque en matière d'éducation permanente et d'activités culturelles par le biais du Plan de Développement de la Lecture

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Poursuivre la mise en oeuvre du Plan de développement de la lecture de la bibliothèque:

- Intensifier la cohésion socioculturelle
- Promouvoir les pratiques de lecture chez les 0-5 ans
- Poursuivre l'offre culturelle et même l'étoffer en faveur des publics cibles (pelotes et papote - saveurs littéraires - jeu D day - ateliers mini pousse -
- Développer l'autonomie et l'usage des nouvelles technologies.

Risque(s)

Néant



Classement

2

Nom du projet
ou action

Aménager le balcon du foyer culturel en faveur de la bibliothèque

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

10 Renforcer le rôle de la bibliothèque en matière d'éducation permanente et d'activités culturelles par le biais du Plan de Développement de la Lecture

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Aménager le balcon du foyer culturel afin de permettre à la bibliothèque de s'étendre et de pouvoir ainsi augmenter les services à nos citoyens tout en évoluant encore sur le plan qualitatif.

Permettre à la bibliothèque, par ces travaux, de poursuivre le Plan de développement de la lecture dans un cadre de travail optimal.

Risque(s)

Néant

Objectifs opérationnels

Ordre	11
Objectif opérationnel (OO)	Renforcer le développement du numérique dans l'enseignement

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ol style="list-style-type: none">1 - Mettre en place une plateforme numérique d'échanges avec les parents des élèves de l'enseignement communal2 - Développer l'utilisation d'outils numériques par les élèves au sein de l'enseignement communal
-------------------------------------	---



Classement 1

Nom du projet ou action **Mettre en place une plateforme numérique d'échanges avec les parents des élèves de l'enseignement communal**

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

11 Renforcer le développement du numérique dans l'enseignement

Logo ODD



Objectif de Développement Durable (ODD)

Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 - 2021

Description, contexte

Les situations familiales ne permettent pas toujours aux deux parents d'être correctement informés de la vie scolaire de leurs enfants. La création d'une plateforme numérique sur laquelle les établissements scolaires déposeront, avis, activités, bulletins, information, note de frais... permettra à tous de recevoir une information complète tout en réduisant significativement la quantité de papier utilisé dans les écoles.

Risque(s)

Parents non-informatisés
Coût de la plateforme
Mauvaise utilisation de la plateforme.



Classement

2

Nom du projet
ou action

Développer l'utilisation d'outils numériques par les élèves au sein de
l'enseignement communal

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

11

Renforcer le développement du numérique dans l'enseignement

Logo ODD



Objectif de Développement Durable (ODD)

Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Permettre aux élèves de nos écoles de se familiariser puis de maîtriser les nouvelles technologies nous paraît indispensable : ordinateurs, tablettes, tableaux interactifs doivent ainsi prendre leur place dans l'enseignement communal.

Risque(s)

Budgétaire

Professeurs non motivés ou non formés

Objectifs opérationnels

Ordre	12
Objectif opérationnel (OO)	Soutenir les équipes éducatives dans leur pédagogie et l'éducation citoyenne

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	2 - Faire participer les élèves de l'enseignement communal à certains concours 1 - Mettre en place les plans de pilotage au sein de l'enseignement communal
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Mettre en place les plans de pilotage au sein de l'enseignement communal

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

12 Soutenir les équipes éducatives dans leur pédagogie et l'éducation citoyenne

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Dans le cadre de la mise en place du pacte pour un enseignement d'excellence, il est demandé aux écoles de l'enseignement subventionné d'adopter un plan de pilotage (décret du 19 juillet 2017). Il s'agit, sur base d'un état des lieux quantitatif (statistiques) et qualitatif (enquête), d'adopter une démarche stratégique, prospective et participative pour contribuer à l'amélioration significative de la qualité et de l'équité de l'enseignement en fédération Wallonie-Bruxelles. Ce nouveau modèle est fondé, d'une part, sur le renforcement de l'implication et de l'autonomie des directions et des équipes pédagogiques et, d'autre part, sur leur responsabilisation dans une logique de reddition des comptes et de contractualisation.

Les trois directions de l'enseignement communal (Ecole Dr Cornet, Ecole du Grand Chemin et Ecole Fougères-Landelies) se sont portées volontaires pour mettre en place ces plans de pilotage dans la deuxième vague qui devrait se terminer en avril 2020. Si ce sont les directions et les équipes pédagogiques qui sont tenues d'élaborer et de mettre en oeuvre les plans de pilotage, le pouvoir organisateur a un rôle essentiel de coordination, de soutien, d'information et d'écoute. Par ailleurs, il revient au pouvoir organisateur de valider les projets de plan de pilotage avant son envoi au Délégué aux Contrats d'Objectifs. Dans cette perspective, le Directeur général a été désigné référent pilotage pour faire le lien entre les directions et le pouvoir organisateur.

Risque(s)

- Manque d'implication de l'équipe pédagogique
- Divergence de vue entre une direction et l'équipe pédagogique
- Divergence de vue entre une équipe pédagogique et le pouvoir organisateur
- Refus du Délégué aux Contrats d'Objectifs (DCO)
- Changement décretaal par le nouveau gouvernement



Classement 2

Nom du projet ou action **Faire participer les élèves de l'enseignement communal à certains concours**

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

12 Soutenir les équipes éducatives dans leur pédagogie et l'éducation citoyenne

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des projets

Phase 1 - 2019 - 2021

Description, contexte

En accord avec les directions d'école et en cohérence avec les projets pédagogiques des écoles, il serait intéressant, pour stimuler et valoriser les élèves, de les inciter à participer à certains concours. Ces concours pourraient par exemple être la dictée du Balfroid ou les rallyes de mathématiques.

Risque(s)

- Manque d'intérêt des enseignants
- Manque d'intérêt des élèves

Objectifs opérationnels

Ordre	13
Objectif opérationnel (OO)	Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ol style="list-style-type: none">1 - Lutter contre la sédentarité du personnel2 - Adapter les conditions et l'organisation du travail3 - Accentuer la responsabilisation et l'autonomie du personnel
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Lutter contre la sédentarité du personnel

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

13 Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

La sédentarité est un danger réel pour la santé, notamment pour les salariés qui restent assis pendant des heures scotchés à leurs bureaux. Elle aggrave de nombreuses maladies qui ont un impact sur la qualité de vie. En Belgique, nous passons 55 pour cent de notre temps 'éveillé' en position assise. C'est beaucoup trop. (Source : Partena) Les employés de l'administration sont effectivement assis très longtemps, bougent peu : prennent le café sur leur plateau, un agent descend 1 x par jour remplir les gourdes de tout les autres agents du plateau, ils utilisent l'ascenseur entre les étages, dinent sur leur bureau (bien qu'une circulaire les enjoignent à rejoindre le réfectoire, ...). Lutter contre la sédentarité, c'est aussi lutter contre l'absentéisme au travail, c'est lutter contre la dépression au travail. Si des initiatives sont proposées aux agents depuis quelques semaines (l'atelier "zen" durant le temps de midi 1x/semaine), un dispositif de lutte contre la sédentarité sera réfléchi avec le Service externe de prévention et de protection au travail et mis en place sur base volontaire.

Risque(s)

Néant



Classement

2

Nom du projet
ou action

Adapter les conditions et l'organisation du travail

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

13 Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

L'organisation du travail devra être repensée sur base de l'évolution sociétale, des besoins des administrations mais également en favorisant davantage l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

Une réflexion sera menée avec les comités de direction, les autorités politiques et le personnel en général quant aux avancées en matière de télétravail, d'organisation des horaires, de flexibilité du travail, de mobilité interne, ...

Cela devrait alors se traduire juridiquement dans les statuts et règlements de travail.

Risque(s)

Limites de la RGB

Risques techniques et informatiques



Classement

3

Nom du projet
ou action

Accentuer la responsabilisation et l'autonomie du personnel

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

13 Viser le bien-être et le bonheur au travail des agents du service public local

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Bien que le concept même de "bonheur au travail" soit un oxymore si on le pousse à son paroxysme, la posture paradigmatique du bonheur au travail invite les responsables des organisations à repenser leur gestion des ressources humaines. Il s'agit de placer l'humain au cœur de la gestion pour passer de la "ressource" humaine à la "richesse" humaine. La ressource est épuisable, jetable et devient une matière première comme une autre. La richesse fait appel au patrimoine que l'on souhaite valoriser, faire grandir, protéger pour le conserver longtemps avec toujours plus de satisfaction.

De manière pratique, il convient d'adopter des comportements positifs et développer un savoir-être collectif bienveillant. L. VANHEE, auteure belge spécialisée en happy RH invite les organisations à décliner leur gestion à partir de l'équation : $\text{autonomie} + \text{responsabilité} = \text{liberté} + \text{bonheur}$. C'est cette équation qu'il convient de mettre en œuvre en modifiant la culture d'entreprises des administrations locales. Cela implique plusieurs principes :

* le principe de la subsidiarité : le niveau de résolution d'un problème doit être le plus proche de là où il s'est produit. L'agent doit pouvoir résoudre les problèmes qui sont à son niveau et/ou le chef direct.

* le principe de la transversalité : il s'agit de casser la gestion en silos pour travailler par "équipes projets" où le chef de projet (ou le pilote) est celui qui détient le plus la compétence technique et fédératrice. * le principe d'autonomie : l'autorégulation, symptôme de la mutation organisationnelle des 10 dernières années, est fondamentale pour garantir l'épanouissement du travailleur. Mais il faudra définir un cadre clair et précis;* le principe de responsabilité : il s'agit de devoir répondre, seul, de ses actes, qu'ils soient positifs ou négatifs. Cela implique une transparence de tous les instants et une confiance réciproque. Ces principes ne peuvent se matérialiser qu'à travers un dialogue permanent, un savoir être primordial et une attitude bienveillante de tous les travailleurs.

Risque(s)

L'horizontalisation hiérarchique propre à la structure responsable et autonome peut générer des difficultés existentielles de la part de la ligne hiérarchique qui, par définition, évolue dans une verticalisation bureaucratique. des comportements résistants peuvent aboutir à des conflits et des attitudes malveillantes.

Difficultés pour certains agents qui se tranquillisent dans une relation de pure exécution et dont la responsabilisation peut effrayer.

Objectifs opérationnels

Ordre	14
Objectif opérationnel (OO)	Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ol style="list-style-type: none">1 - Adapter le guide communal d'urbanisme2 - Adapter le schéma de développement communal3 - Informer les citoyens sur l'éco-construction, l'éco-rénovation et les pratiques durables dans le bâtiment
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Adapter le guide communal d'urbanisme

Ordre	Objectif stratégique (OS)
3	Etre une commune qui anticipe les défis
Ordre	Objectif opérationnel (OO)
14	Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Un développement territorial équilibré vise à concilier les multiples utilisations du territoire (logement, emploi, services, loisirs,...) au bénéfice des citoyens et la préservation de notre cadre de vie, de notre environnement.

Les objectifs sont de favoriser les liens sociaux et les activités épanouissantes, de répondre aux enjeux de la commune tels que le vieillissement de la population, la réduction de notre empreinte environnementale, la création d'emplois locaux et la réappropriation de l'espace public.

La volonté est de maintenir la décentralisation et donc l'autonomie communale en simplifiant le Guide Communal d'Urbanisme (GCU) dans les 4 ans (échéance 01/06/21)

Le GCU est l'outil qui permet quotidiennement de délivrer les permis.

Basé sur le principe de gestion parcimonieuse des sols et des ressources, il doit comporter au minimum des indications sur:

- la conservation, la volumétrie et les couleurs, les principes généraux d'implantation des constructions et installations au-dessus et en-dessous du sol
- la conservation, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics

Pour ce faire, les autorités doivent désigner un auteur de projet agréé (Estimation: 40 000€).

Risque(s)

Dégager des moyens budgétaires et humains suffisants pour accompagner le projet
Timing serré étant la deadline au 1/6/21 (marché public, attribution...)



Classement

2

Nom du projet
ou action

Adapter le schéma de développement communal

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

14 Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Suite à la révision du Guide communal d'urbanisme, le Schéma de Développement devra être mis en adéquation avec celui-ci.

Risque(s)

Dégager des moyens budgétaires et humains suffisants pour accompagner le projet.



Classement

3

Nom du projet
ou action

Informers les citoyens sur l'éco-construction, l'éco-rénovation et les pratiques durables dans le bâtiment

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

14

Concevoir un aménagement du territoire structuré qui intègre les défis climatiques et démographiques

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la transition des communautés et des territoires

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Bâtir, rénover et aménager des lieux de vie, à la fois, sains, sobres et écologiques.

Insister sur l'importance de l'isolation.

L'éco-construction est un mode constructif qui, depuis la conception, en passant par la phase d'implantation dans le tissu urbanistique, jusqu'à la démolition, réfléchit sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux. Elle favorise les matériaux en circuit court, à faible impact environnemental, offrant une garantie sur l'emploi et le savoir-faire local.

Les matériaux naturels rendent les bâtiments sains pour leurs occupants, réduisent l'impact environnemental de la construction et sont inoffensifs pour la santé des professionnels qui travaillent sur le chantier.

Utiliser des matériaux naturels, tels le bois, la paille, le chanvre, la laine, l'argile, présente de nombreux avantages :

- Déphasage thermique : les éco-matériaux possèdent une bien meilleure inertie thermique. Résultat : la chaleur « rentre » moins rapidement dans l'habitation en été et celle-ci se refroidit plus lentement en hiver.

- Une régulation performante de l'humidité : les éco-matériaux peuvent absorber et restituer jusqu'à la moitié de leur poids en eau. De plus, les éco-matériaux sont perspirants : ils laissent passer la vapeur d'eau excédentaire vers l'extérieur (le même principe de fonctionnement que la peau humaine). En conséquence : l'habitation est au taux d'humidité idéal.

- Une atmosphère saine : pas de composés chimiques, donc pas de dégagement durant plusieurs années de substances nocives dans l'air intérieur.
- Sécurité : les éco-matériaux sont très résistants au feu et en cas d'incendie, ne dégagent pas de gaz toxiques.
- Environnement : les éco-matériaux sont produits localement , selon le principe des circuits courts, ce qui veut dire moins d'énergie à la fabrication et moins d'énergie pour le transport.
- Economique : des centaines d'entrepreneurs wallons conçoivent, fabriquent, placent, vendent ces éco-matériaux. Les emplois créés sont locaux et durables . Pas de dumping social dans l'éco-construction ! Il s'agit donc d'une réelle opportunité économique pour la Wallonie.

Exemple local: partant d'un constat - l'augmentation des constructions de type toiture plate - il convient de sensibiliser les bâtisseurs sur les toitures végétalisées et ses avantages

Partenaires: Cluster Eco Construction, Espace Environnement

Communication via l'Info Contact, site, brochures au service urbanisme, salon du développement durable de MLT.

Information aux citoyens sur les subsides disponibles.

Risque(s)

Evolution rapide des réglementations et aides diverses

Objectifs opérationnels

Ordre	15
Objectif opérationnel (OO)	Améliorer la santé de nos citoyens

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	<ol style="list-style-type: none">1 - Mener des actions de prévention en matière de santé2 - Améliorer la santé des enfants par l'éducation et la prévention3 - Lutter contre l'obésité infantile.
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Mener des actions de prévention en matière de santé

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

15 Améliorer la santé de nos citoyens

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Notre population présente une pyramide des âges inversée. Un de nos objectifs est de maintenir les aînés à domicile. Aussi, il est nécessaire d'agir préventivement.

La "journée santé" permet déjà un accès direct et gratuit, à un dépistage des risques cardio-vasculaires. L'associer à une journée bien-être, permettra d'apporter une attractivité plus grande et de susciter un intérêt auprès de la population. Proposer des conférences sur des sujets d'actualité: diabète, maladies cardio-vasculaires, maladie de Alzheimer, etc...

Risque(s)

Néant.



Classement

2

Nom du projet
ou action

Améliorer la santé des enfants par l'éducation et la prévention

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

15 Améliorer la santé de nos citoyens

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Sensibiliser les parents à la santé de leurs progénitures et que certaines maladies commencent déjà dès le plus jeune âge. L'éducation de nos enfants peut aussi inversement, amener un questionnement des parents et une prise de conscience de mauvais comportements afin de donner des pistes et solutions pour mieux gérer les situations difficiles . Une première proposition est d'instaurer une éducation à l'hygiène chez les tous petits par une infirmière sociale, une fois par an soit en 1ère ou 2ième année scolaire (en partenariat avec l'ONE, PMS,...). Profiter de "journée sans tabac" pour associer les enseignants de nos écoles, par diverses actions simples, non-coûteuses à une matinée d'informations (beaucoup de matériel pédagogique sera mis à disposition gratuitement).

Risque(s)

Trouver des partenaires disponibles.
Couts modérés.



Classement

3

**Nom du projet
ou action**

Lutter contre l'obésité infantile.

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

15

Améliorer la santé de nos citoyens

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

**Volet interne
ou externe**

Externe

Synergies

Commune

**Priorité des
projets**

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

Vu l'augmentation de l'obésité infantile, il serait utile à partir de 6 ans, de prévoir un cours d'éducation à l'hygiène alimentaire par une diététicienne également une fois par an.

Demander l'aide d'une diététicienne de Vésale ou privée suivant l'opportunité qui nous sera donnée.

Risque(s)

Acceptation par le corps enseignant de l'intervention d'un tiers extérieur.

Objectifs opérationnels

Ordre	16
Objectif opérationnel (OO)	Favoriser les échanges avec l'opérateur local pour un logement public de qualité pour tous

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Accompagner l'opérateur local dans la rénovation et l'adaptation du parc existant
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Accompagner l'opérateur local dans la rénovation et l'adaptation du parc existant

Ordre

Objectif stratégique (OS)

3

Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre

Objectif opérationnel (OO)

16

Favoriser les échanges avec l'opérateur local pour un logement public de qualité pour tous

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la cohésion sociale

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

La commune doit pouvoir construire, orienter et mettre en oeuvre une politique locale du logement qui répond à ses spécificités et à ses besoins.

La SLSP (Société de Logement de Service Public) doit pouvoir, en concertation avec la commune, assurer la mise en oeuvre de cette politique locale.

La SLSP Logis Montagnard, opérateur local, a implémenté un programme de rénovation en terme de confort, de sécurité et d'efficacité énergétique de son parc de logements.

Deux axes sont concernés: mise aux normes en électricité et économies d'énergie (isolation des toitures, greniers, châssis, façades, pignons, chauffage central).

Par ailleurs, certains logements sont adaptés afin de permettre aux locataires plus âgés de bénéficier d'un confort et d'une sécurité accrues: placement de douches à l'italienne dans les salles de bain en remplacement des cabines de douche peu pratiques voire dangereuses pour certains usagers.

Ces travaux s'étalent sur un planning 2019-2023.

Risque(s)

Insuffisance du financement par la Région

Objectifs opérationnels

Ordre	17
Objectif opérationnel (OO)	Améliorer les conditions de travail des ouvriers communaux et du CPAS

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Construire un nouveau bâtiment pour les ouvriers communaux et du CPAS
-------------------------------------	---



Classement

1

Nom du projet
ou action

Construire un nouveau bâtiment pour les ouvriers communaux et du CPAS

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

17 Améliorer les conditions de travail des ouvriers communaux et du CPAS

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Interne

Synergies

CPAS et
Commune

Priorité des
projets

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

Les bâtiments actuels des services ouvriers de la Commune et du CPAS ne répondent plus au besoin des services :

- Accessibilité difficile du bâtiment de la rue des écoles (rue étroite, entrée de biais, sortie difficile et en descente,...)
- Manque de place pour stationner tous les véhicules dans le bâtiment de la rue des écoles ;
- Bâtiment de la rue des écoles pas du tout fonctionnel (le bâtiment n'a pas du tout été conçu pour cet usage), ce qui génère beaucoup de perte de temps ;
- Manque de place pour le stockage de matériaux (pas de silo pour le sable,...) et le matériel (barrière nadar,...) ainsi que pour les expulsions ;
- Les locaux sociaux du hangar du CPAS ne sont plus aux normes ; Manque de place dans le hangar du CPAS ;
- Mélange des fonctions pour le hangar du CPAS ;
- Bâtiments énergivores.

Par ailleurs, le rassemblement des services ouvriers de la Commune et du CPAS permettraient d'aller beaucoup plus loin dans les synergies possibles entre les deux services.

La problématique et les raisons qui expliquent la nécessité d'installer les services ouvriers de la commune et du CPAS dans des nouveaux locaux sont assez semblables à celles qui ont justifié la construction du nouvel Hôtel de Ville pour le personnel administratif.

Un site est privilégié pour la construction de ce nouveau bâtiment: le terrain derrière le hall omnisports à la rue Bois Frion (parcelle A 40 f). La parcelle est en zone bleue au plan de secteur : zone d'équipements communautaires et de services publics et est d'une superficie de 2 ha 18 a 69 ca (pour les deux terrains). Ce terrain est la propriété de l'administration communale de Montigny-le-Tilleul. Il est actuellement exploité par un fermier, mais il semble qu'aucun fermage ne grève ce bien.

Comme pour le nouvel hôtel de ville, l'organisation d'un concours d'architecture est envisagé. La consultation de tous les agents des services concernés est indispensable pour la réussite du projet et pour l'établissement d'un programme des besoins le plus précis possible.

Risque(s)

- Difficulté dans l'attribution des marchés publics (MP de services et de travaux)
- Non obtention du permis d'urbanisme
- Difficulté de libérer le terrain visé
- Impossibilité de financer le projet
- Structure des sols empêchant de construire sur ce terrain à un coût raisonnable (essais de sol non encore réalisés)
- Pollution des sols
- Difficulté de résoudre le problème de l'accès au nouveau bâtiment (n lien avec l'accès au hall omnisports).

Objectifs opérationnels

Ordre	18
Objectif opérationnel (OO)	Améliorer les infrastructures scolaires

Objectif stratégiques (OS) comprenant cet OO

Objectif stratégique (OS)	3 - Etre une commune qui anticipe les défis
---------------------------	---

Projets inclus dans cet objectif opérationnel

Fiche complète PST+ - Nom du projet	1 - Aménager de nouveaux locaux pour l'académie de musique 2 - Construire une nouvelle école des fougères
-------------------------------------	--



Classement

1

Nom du projet
ou action

Aménager de nouveaux locaux pour l'académie de musique

Ordre Objectif stratégique (OS)

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre Objectif opérationnel (OO)

18 Améliorer les infrastructures scolaires

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

Volet interne
ou externe

Externe

Synergies

Commune

Priorité des
projets

Phase 2 - 2022 -
2024

Description, contexte

L'académie de musique Paulin Marchand partage actuellement ses locaux avec l'école Dr Cornet. Cela signifie que les classes sont occupées la journée par l'école et le soir, le mercredi après-midi et le samedi par l'académie de musique. Même si tous les enseignants de l'école et de l'académie y mettent du leur pour que la cohabitation se déroule le mieux possible, un certain nombre de difficultés se posent: obligations de déplacer des affaires scolaires, sécurisation des bâtiments, instruments en permanence dans les classes, nettoyage des locaux,...

Par conséquent, il serait intéressant d'examiner la possibilité d'aménager des locaux dédiés exclusivement à l'académie de musique afin qu'au moins une partie de ses cours puissent se dérouler sans les difficultés dues à la cohabitation avec une école.

L'idéal serait de conserver les locaux de l'académie de musique au centre de la commune. Différentes possibilités doivent être étudiées.

Risque(s)

- Absence de locaux disponibles, en nombre suffisant et adaptés au centre de la commune

- Absence de subsides
- Coût trop important
- Nouveaux locaux difficilement accessibles aux PMR et aux enfants



Classement

2

**Nom du projet
ou action**

Construire une nouvelle école des fougères

Ordre **Objectif stratégique (OS)**

3 Etre une commune qui anticipe les défis

Ordre **Objectif opérationnel (OO)**

18 Améliorer les infrastructures scolaires

Logo ODD

Objectif de Développement Durable (ODD)



Enjeu de la gouvernance et de la gestion performante

**Volet interne
ou externe**

Externe

Synergies

Commune

**Priorité des
projets**

Phase 1 - 2019 -
2021

Description, contexte

L'école des Fougères a été construite dans le courant des années 1960.

Elle est principalement constituée d'éléments préfabriqués, d'un soubassement en simple blocs de béton et d'une ossature bois et d'une toiture plate en feutre asphaltique. Après plusieurs dizaines d'années de service, son état ne répond plus aux normes de confort que l'on est en droit d'attendre d'une école maternelle.

Ce qui ne devait être au départ que des bâtiments provisoires est devenu définitif.

Il est donc indispensable de démolir les bâtiments existants et de reconstruire de nouveaux bâtiments aux normes.

Dans cette perspective, l'administration communale a obtenu des subsides dans le cadre du programme prioritaire des travaux (P.P.T.) de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un programme des besoins a été établi avec les enseignants. concours d'architecture a été lancé fin 2017 et a été remporté par le bureau He-architectes. Le projet a été affiné en étroite collaboration avec la direction et les enseignants. Les travaux sont en cours d'attribution. Ils devraient commencer fin 2019-début 2020 et devrait durer un an.

Risque(s)

- Montant d'adjudication trop important et non respect de la norme budgétaire maximale imposée par la fédération

Wallonie-Bruxelles

- Absence de soumissionnaire (notamment pour le lot 2)
- Refus du pouvoir subsidiant et de son inspection des finances
- Découverte de sols pollués